

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente sont composées des sections suivantes :

- (A) Section A – Conditions générales de vente qui s'applique à toutes les Commandes et Contrats ;
- (B) Section B – Achat ou location de Biens, qui (avec la Section A) s'applique à l'achat de Biens en vente ou à la location de Biens en location ;
- (C) Section C – Achat de Services, qui (avec la Section A) s'applique à l'achat de Services ; et
- (D) Section D – Achat de Travaux, qui (avec la Section A) s'applique à l'achat de Travaux.

SECTION A – Conditions générales de vente

1. Définitions et interprétation

1.1 Les termes ci-après auront les significations suivantes :

« Modification de commande »	signifie un bon de commande ou toute autre instruction écrite émanant d'Innospec (ou un accord écrit avec le Fournisseur) qui modifie une Commande ;
« Date d'achèvement »	signifie la ou les dates spécifiées dans la Commande auxquelles les Prestations doivent être réalisées ;
« Informations confidentielles »	signifie toute information d'une nature confidentielle, incarnée dans des données, des connaissances techniques, le cahier des charges, des compositions chimiques ou physiques, des formules, des mélanges, des matériaux, des matières premières, des informations de traitement, le savoir-faire, des concepts, des plans, des dessins, des conceptions ou d'autres communications, d'une forme tangible ou non, relative ou utile dans le cadre des Biens, des Services, des Travaux, du Site ou du développement, du traitement, de la production ou du marketing, de la location et de la vente de compositions, produits et technologies d'Innospec (notamment des Biens) (et de toute substance dérivée ou incorporant l'un ou l'une des compositions, produits et technologies, dont les Biens) ou l'exploitation du Site, divulguée ou fournie au Fournisseur par Innospec et toute information ne relevant pas du domaine public à propos d'Innospec, de ses activités et de son savoir-faire technique ou commercial dont le Fournisseur pourrait prendre connaissance en vertu du Contrat ou lors de la réalisation d'un devis ou de la Commande, ou d'une soumission d'offre ;
« Contrat »	signifie le contrat (comprenant les présentes Conditions et tout document mentionné dans la Commande) entre Innospec et le Fournisseur pour l'achat ou la location (selon le cas) des Articles ;
« Employés »	signifie tout employé du Fournisseur ou des Sous-traitants ;
« Biens »	signifie les Biens en vente ou les Biens en location (selon le cas) tels que décrits dans la Commande ;
« Biens en location »	signifie tout bien loué à Innospec par le Fournisseur en vertu du Contrat, tel que spécifié dans la Commande ;
« Innospec »	signifie Innospec Performance Chemicals France SAS dont le siège social est sis à Boîte postale 19, F-53300 Saint-Mihiel, Han-sur-Meuse, Meuse, France ;
« Matériaux d'Innospec »	signifie tous les matériaux qui sont fournis ou payés par Innospec et incorporés dans les Biens en vente ou les Travaux ;
« Droits de propriété intellectuelle »	signifie tous les droits aux produits de l'intellect humain, notamment à l'égard des marques de commerce, marques de service, noms de commerce, logos, habillages, inventions (qu'ils puissent faire l'objet d'un brevet ou non), brevets, modèles d'utilité, secrets professionnels, savoir-faire (y compris toutes les formes d'informations confidentielles techniques, industrielles et commerciales), conceptions, œuvres protégées par le droit d'auteur ainsi que tout droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit qui peut subsister dans quelque partie du monde ; et comprend, si lesdits droits sont obtenus ou accompagnés d'un enregistrement, tout enregistrement des susmentionnés, et les demandes d'enregistrement et droits de demande d'enregistrement ainsi que toute information confidentielle relative à cette question, et le terme « propriété intellectuelle » revêtira une signification correspondante ;
« Articles »	signifie les Biens en vente, les Biens en location, les Services ou les Travaux (selon le cas) tels que décrits dans la Commande ;
« Loi »	signifie l'ensemble des lois, décrets, actes

	réglementaires, réglementations, directives, codes de pratique et normes à appliquer, notamment (sans s'y limiter) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 en matière de corruption et la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 ;
« Commande »	signifie un bon d'achat ou une instruction écrite d'Innospec (ou un accord écrit avec le Fournisseur) en relation à l'achat ou à la location d'Articles, accompagné de tous les documents mentionnés dans les présentes, ainsi que toute variation de celui ou celle-ci établie moyennant une Modification de commande ;
« Prestations »	signifie les prestations de Biens, de Services ou de travaux (selon le cas) ;
« Prix »	signifie le prix à payer au Fournisseur pour les Articles ;
« REACH »	signifie le Règlement de la Communauté européenne (CE1907/2006) relatif à la déclaration, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques ;
« Biens en vente »	signifie tous les biens qu'Innospec prévoit d'acheter au Fournisseur dans le cadre du Contrat, tel que spécifié dans la Commande ou tout bien, spécifié ou non, qui doit être fourni à Innospec en relation aux Travaux (selon le cas) ;
« Services »	signifie tous les services qu'Innospec prévoit d'acheter au Fournisseur dans le cadre du Contrat, tel que spécifié dans la Commande ou tout service, spécifié ou non, qui doit être fourni à Innospec en relation aux Biens ou Travaux (selon le cas) ;
« Site »	signifie les locaux d'Innospec ;
« Sous-traitants »	signifie tout agent et sous-traitant autorisé du Fournisseur ;
« Fournisseur »	signifie la personne physique ou morale destinataire de la Commande
« Conditions »	signifie les présentes Conditions d'achat, ainsi que tout avenant à celles-ci qui sont convenues par Innospec et par le Fournisseur ;
« Jour ouvrable »	signifie toute journée entre 9 h et 17 h (heure française) autre que le samedi, le dimanche et les jours fériés en France ; et
« Travaux »	signifie tous les travaux que le Fournisseur doit entreprendre en vertu du Contrat, tel que spécifié dans la Commande.

1.2 Dans les présentes Conditions, sauf autre nécessité liée au contexte, les références au singulier comprennent le pluriel et les références au masculin comprennent le féminin et vice versa.

1.3 Les titres dans les présentes Conditions sont uniquement à titre de commodité et n'en modifient ni la structure ni l'interprétation.

1.4 Toute référence à une disposition de la loi ou à une réglementation comprend une référence à la disposition de la loi ou de la réglementation (selon le cas) telle que modifiée ou reconduite périodiquement et de toute Loi secondaire établie périodiquement en vertu de la disposition de la loi.

2. Formation et incorporation

2.1 Innospec n'accepte de traiter avec le Fournisseur qu'en fonction des seules Conditions générales présentes qui régiront le Contrat à l'exclusion absolue de toutes autres conditions générales. Aucune disposition ou condition mentionnée, livrée avec le devis du Fournisseur ou contenue dans celui-ci, aucun accusé de réception ni acceptation de la Commande, aucune brochure ni cahier des charges ou autre document ne constitueront une partie du Contrat et le Fournisseur renonce à tout droit auquel il pourrait autrement se prévaloir dans le cadre desdites dispositions ou conditions.

2.2 Chaque Commande est une offre d'achat ou de location (selon le cas) des Articles sous réserve des présentes Conditions et l'acceptation expresse ou implicite d'une Commande par le Fournisseur sera considérée comme une acceptation de ladite offre (et non comme une contre-offre).

2.3 Toute variation aux présentes Conditions sera sans effet sauf si elle est expressément convenue par écrit par Innospec et le Fournisseur et signée par un agent dûment autorisé d'Innospec.

3. Modification des Commandes

3.1 Innospec peut à tout moment faire des modifications à une Commande (notamment sans s'y limiter des modifications du cahier des charges, de la conception, de l'expédition, des quantités et du lieu ou de la date des Prestations). Innospec émettra une Modification de commande à l'égard de ces changements et si ceux-ci impliquent une augmentation des coûts ou du temps requis, les Prestations du Fournisseur, le Prix ou la Date d'achèvement (ou les deux) seront ajustés équitablement. Innospec doit valider un tel ajustement par écrit avant que le Fournisseur ne procède à l'exécution desdites modifications.

3.2 Moyennant un avis écrit, Innospec peut réduire la quantité, modifier la nature des Articles, annuler la Commande ou demander au Fournisseur de suspendre les Prestations si Innospec est empêchée ou retardée dans la poursuite de ses activités (entièrement ou partiellement) pour des raisons hors de son contrôle raisonnable. Le Fournisseur ne pourra prétendre d'aucune façon à une rémunération supplémentaire, à une compensation, un autre droit ou avantage à l'égard de ladite réduction, annulation ou suspension.

- 3.3 Sans restreindre la portée générale de la clause 3.2, les causes suivantes seront comprises comme des facteurs au-delà du contrôle raisonnable d'Innospec :
- 3.3.1 catastrophe naturelle, incendie, explosion, inondation, épidémie ou accident ;
 - 3.3.2 panne d'électricité ou celle d'un engin ou d'une machine ;
 - 3.3.3 actes du gouvernement, guerre ou menace de guerre, actes de terrorisme, urgence nationale, émeute, troubles civils ou sabotage ;
 - 3.3.4 réglementations d'importation ou d'exportation ou embargos ;
 - 3.3.5 conflits syndicaux ou grèves ; et
 - 3.3.6 incapacité ou difficultés à obtenir des matériaux, un transport, du carburant, des pièces, une machine ou de la main-d'œuvre.

4. Prix et paiement

- 4.1 Sauf indication du contraire, le Prix sera :
- 4.1.1 inclusif de tous frais et dépenses encourus par le Fournisseur en relation aux Articles (y compris sans s'y limiter l'emballage, l'expédition, le chargement, le transport, l'assurance, la livraison au Site pertinent, les frais de voyage et de subsistance) ainsi que tous droits, frais de douane ou taxes (autres que la taxe sur la valeur ajoutée) ; et
 - 4.1.2 fixé pour la durée du Contrat.
- 4.2 Le Fournisseur ne sera pas en droit d'augmenter son Prix (que ce soit motivé par une hausse de coûts subie par le Fournisseur à l'égard de matériaux, installations, main-d'œuvre, transport, taux de change ou autrement) et Innospec ne sera tenue au versement d'aucun supplément au Fournisseur à leur égard sauf si Innospec en a convenu par écrit ou si un tel changement a été fixé dans une Modification de commande.
- 4.3 Sauf indication du contraire dans la Commande, le Fournisseur sera en droit de facturer Innospec au moment des Prestations ou à tout moment ultérieur. Les factures et relevés seront tous envoyés par courrier électronique à pavrequests@innospecinc.com.
- 4.4 Chaque facture sera émise dans la devise précisée dans la Commande et y figureront clairement le numéro, les références des Articles, le détail des heures travaillées par les Employés (dans le cas de Services ou de Travaux ou toute partie du Prix sera calculée en fonction de taux de travail horaires ou journaliers), la période de location (dans le cas de Biens en location) ainsi que toutes les informations requises sur la facture aux fins de la TVA, de même que toute autre information qui pourra être spécifiée par Innospec.
- 4.5 Sauf s'il en est spécifié autrement dans la Commande (et sous réserve de l'acceptation des Articles par Innospec), Innospec réglera le Fournisseur sous 60 jours fin de mois à partir de sa réception d'une facture valide conformément à la clause 4.4.
- 4.6 Sans préjudice de tout recours auquel elle peut prétendre, chaque partie se réserve le droit de déduire toute somme qui lui est due par l'autre partie à quelque moment que ce soit (que ce soit dans le cadre du Contrat ou de tout autre contrat entre le Fournisseur et Innospec) des sommes à payer par ses soins à l'autre partie en vertu du Contrat.
- 4.7 Sauf indication du contraire, tous les paiements dans le cadre du Contrat seront effectués dans la devise précisée dans la Commande. Innospec sera en droit de déduire de tout paiement au Fournisseur tous droits, frais de douane ou taxes si et dans la mesure où la Loi le lui prescrit.
- 4.8 À compter de la date du Contrat et ce jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la Date d'achèvement, Innospec et ses représentants seront en droit (moyennant un avis raisonnable et à des moments raisonnables) d'accéder aux locaux du Fournisseur (et à ceux des Sous-traitants) pour inspecter lesdits locaux et tous les documents, informations et données pertinents du Fournisseur à des fins d'audit des frais facturés par le Fournisseur et autrement aux fins de vérifier que les dispositions des présentes Conditions sont (et ont été) respectées. Le Fournisseur (et les Sous-traitants) fournira gratuitement à Innospec : (a) toute l'assistance qu'Innospec requiert raisonnablement pour ce faire ; et (b) toute copie de documents, informations et données qu'Innospec pourra requérir.
- 4.9 Le Fournisseur accepte de renoncer à tout droit qu'il pourrait autrement détenir à tout moment pour exercer un privilège, faire une réclamation ou saisir un tribunal afin d'obtenir une décision ou une compensation envers les Biens en vente ou les Travaux, et il prend acte que dans l'éventualité d'une absence de paiement par Innospec de tous Biens en vente ou Travaux, son seul droit se limite à obtenir le recouvrement dudit paiement à titre de dette.

5. Obligations de sécurité

- 5.1 Le Fournisseur prend acte que des opérations dangereuses sont réalisées dans certaines parties des locaux d'Innospec. Concernant un élément quelconque des Prestations à effectuer par ses soins sur le Site, le Fournisseur s'engage à observer (et il s'engage à s'assurer que les Sous-traitants et les Employés observent) : (a) toutes les règles, réglementations et procédures périodiquement en vigueur sur le Site (notamment, afin d'éviter toute ambiguïté, mais sans s'y limiter, le système de permis de travail d'Innospec, sa politique en matière de consommation de drogue et d'alcool, la fouille du personnel et des véhicules par l'équipe de sécurité d'Innospec dans la mesure autorisée par la Loi) ; et (b) la Loi (notamment, à des fins d'illustration, mais sans s'y limiter le Code du travail français et toutes les réglementations de santé et de sécurité). Son respect n'annulera ni ne diminuera les obligations du Fournisseur dans le cadre du Contrat.
- 5.2 Dans l'éventualité où Innospec considérerait (à sa seule discrétion) que lesdites règles, réglementations, procédures ou Lois ont été violées par l'un ou plusieurs des Sous-traitants ou des Employés, Innospec sera en droit d'expulser des locaux d'Innospec les Sous-traitants et Employés concernés et d'interdire leur retour. Une telle action par Innospec ne l'engagera pas envers le Fournisseur ni les Sous-traitants, et n'annulera ni ne diminuera quelqu'une des obligations du Fournisseur dans le cadre du Contrat.
- 5.3 Afin d'éviter toute ambiguïté (mais sans préjudice de quelque'une des dispositions de la présente clause 5), Innospec ne sera pas tenue responsable de la supervision ou de la vérification de toute exigence en matière de santé et de sécurité ni des évaluations de risques qui doivent être entreprises par le Fournisseur conformément aux présentes Conditions. Cette responsabilité incombe à tout moment au Fournisseur, indépendamment de

toute supervision ou vérification qu'Innospec ou ses représentants peuvent entreprendre périodiquement.

- 5.4 Les Articles fournis ou installés dans le cadre du Contrat seront formulés, conçus, construits, finis et emballés de sorte à ne présenter aucun danger pour la santé ou autre. Les Biens seront fournis accompagnés d'instructions détaillées quant à leur utilisation, entretien et réparation d'une manière correcte et le cas échéant, ils comporteront des notes d'avertissements clairement affichées.
- 5.5 Avant toute livraison de Biens et toute utilisation par le Fournisseur d'équipements ou de matériaux sur le Site, le Fournisseur s'engage à fournir à Innospec une liste complète et précise (comportant le nom et la description) de l'ensemble des propriétés, composants ou ingrédients des Biens ou desdits équipements ou matériaux pouvant être dangereux (et notifiera par la suite Innospec par écrit de tout changement périodique de ceux-ci). Le Fournisseur prend acte qu'Innospec s'appuiera sur lesdites informations pour satisfaire ses propres obligations dans le cadre de la loi du travail et de toute autre législation pertinente.
- 5.6 Le Fournisseur tiendra à jour des écrits détaillés concernant le contrôle de la qualité et la fabrication des Biens en vente et des Travaux pour une période de 12 ans à compter de la Date d'achèvement.

6. Dédommagement et assurances

- 6.1 Sans préjudice de tout autre recours dont Innospec peut disposer (dans le cadre des présentes ou autre), le Fournisseur dédommagera et dégage de toute responsabilité Innospec (à tout moment) à l'égard des pertes, dettes, poursuites, demandes d'indemnisation, coûts, dommages et dépenses directs, indirects ou accessoires (y compris les frais judiciaires sur une base de dédommagement) dont Innospec fait l'objet en conséquence ou en lien avec une des questions suivantes (sauf dans chaque cas si et dans la mesure où elles sont causées par un acte ou une omission d'Innospec ou si elle y a contribué) :
- 6.1.1 un manquement par le Fournisseur aux présentes (notamment, sans s'y limiter, à l'égard de la garantie de la clause 9.1) ;
 - 6.1.2 un acte ou une omission (notamment la négligence ou l'inexécution d'un devoir réglementaire) de la part du Fournisseur, des Sous-traitants ou des Employés dans l'exécution (ou visant l'exécution) des Prestations ;
 - 6.1.3 toute réclamation d'un tiers du fait que les Articles enfreignent (ou que l'utilisation, la revente, l'exportation ou l'importation des Biens enfreignent) des droits de propriété intellectuelle (sauf si et dans la mesure où une telle réclamation survient d'un cahier des charges, de dessins, échantillons ou instructions remis au Fournisseur par Innospec aux fins du Contrat) ; et
 - 6.1.4 toute réclamation à l'égard d'une dette, d'une perte, d'une blessure, d'un décès, d'un dommage, d'un coût ou d'une dépense dont fait l'objet un tiers (y compris les employés et agents d'Innospec).
- 6.2 Sous réserve des dispositions de l'article 4.9 et sans préjudice de tout autre recours dont le Fournisseur peut disposer (dans le cadre des présentes ou autre), Innospec dédommagera et dégage de toute responsabilité le Fournisseur (à tout moment) à l'égard des pertes, dettes, poursuites, demandes d'indemnisation, coûts, dommages et dépenses directs, indirects ou accessoires (y compris les frais judiciaires sur une base de dédommagement) dont le Fournisseur fait l'objet en conséquence ou en lien avec un manquement aux présentes par Innospec (sauf dans chaque cas si et dans la mesure où elles sont causées par un acte ou une omission du Fournisseur ou s'il y a contribué).
- 6.3 Le Fournisseur s'engage (et veillera à s'assurer que les Sous-traitants s'engagent), pour la durée du Contrat et toute période ultérieure éventuellement nécessaire, à souscrire la couverture minimale suivante auprès d'une compagnie d'assurances de bonne réputation :
- 6.3.1 assurance responsabilité civile d'un niveau de couverture ne pouvant être inférieur à 5 millions de livres sterling par sinistre ou série de sinistres résultant d'une cause unique (sans limitation pendant la période d'assurance) ;
 - 6.3.2 assurance responsabilité produit d'un niveau de couverture ne pouvant être inférieur à 5 millions de livres sterling par sinistre ou série de sinistres résultant d'une cause unique ;
 - 6.3.3 assurance responsabilité employeur d'un niveau de couverture ne pouvant être inférieur à 10 millions de livres sterling par sinistre ou série de sinistres résultant d'une cause unique ; et
 - 6.3.4 assurance responsabilité juridique pour les automobiles et équipements motorisés utilisés et fournis par le Fournisseur ou les Sous-traitants.
- 6.4 Le Fournisseur assurera les Biens en vente (et tous les matériaux d'Innospec) pour leur pleine valeur de remplacement contre tous les risques (notamment d'incendie, d'explosion et de vol) tant que les risques susmentionnés seront couverts par le Fournisseur.
- 6.5 Sauf indication du contraire dans la Commande ou si Innospec y a consenti par écrit, le Fournisseur assurera systématiquement les Biens en location pour leur pleine valeur de remplacement contre tous les risques (notamment d'incendie, d'explosion et de vol) tant que les risques susmentionnés seront couverts par le Fournisseur.
- 6.6 Chacune des couvertures d'assurance mentionnées aux clauses 6.1, 6.2 et 6.3 contiendra une clause de « dédommagement des clients » accompagnée de renoncations de droits de subrogation contre Innospec et ses employés.
- 6.7 Le Fournisseur remettra à Innospec tous les justificatifs que cette dernière pourra requérir afin de prouver son respect des obligations précédentes à l'égard de sa couverture d'assurance. Dans l'éventualité où le Fournisseur manquerait à tenir de telles assurances à jour, Innospec serait alors en droit (sans y être obligée) de s'assurer contre les risques pertinents et de déduire de toutes sommes dues au Fournisseur en vertu du Contrat un montant égal aux primes versées par Innospec à l'égard desdites assurances.

7. Informations confidentielles et Droits de propriété intellectuelle

- 7.1 Sauf si la loi l'exige et dans la mesure où elle l'exige, le Fournisseur conservera le secret le plus absolu sur les Informations confidentielles. Le

Fournisseur n'aura recours aux Informations confidentielles qu'en lien avec le Contrat ou la Commande et à aucune autre fin, quelle qu'elle soit.

- 7.2 Tous les Droits de propriété intellectuelle créés ou survenant de la réalisation de la Commande par le Fournisseur, et tout titre de propriété à ceux-ci, seront immédiatement concédés et transmis à Innospec à la date de la Commande ou de création du droit de propriété intellectuelle en question, selon le cas. Tout document fourni à Innospec par le Fournisseur en lien avec la réalisation de la Commande sera considéré comme la propriété d'Innospec à compter de la date à laquelle il lui est fourni et il sera traité par le Fournisseur comme une Information confidentielle d'Innospec. À la demande d'Innospec, et ce gratuitement, le Fournisseur agira, s'engagera et fournira (ou organisera l'exécution et la livraison de) tous autres documents et instruments pouvant être nécessaires ou désirables pour permettre à Innospec ou son agent d'en conférer le titre de propriété et la possession absolus et d'obtenir le bénéfice d'un Article et de tous les Droits de propriété intellectuelle d'un Article afin de s'assurer un brevet ou une forme appropriée de protection pour un nouvel Article dans le monde entier.
- 7.3 Le Fournisseur retournera ou détruira immédiatement (selon ce que décidera Innospec) les Informations confidentielles, intégralement ou partiellement (a) à tout moment si Innospec en fait la demande ; (b) chaque fois qu'un document est supplanté par un autre ; et (c) dès l'achèvement des Prestations ou à la résiliation du Contrat (selon ce qui se produit en premier).
- 7.4 S'il n'a pas l'accord préalable par écrit d'Innospec, le Fournisseur s'engage à s'abstenir de :
- 7.4.1 utiliser le nom d'Innospec, ou toute activité ou tous locaux d'Innospec à d'autres fins que pour la bonne réalisation de la Commande ;
- 7.4.2 rendre public ou annoncer publiquement le fait qu'il fournit ou a fourni des Articles à Innospec ;
- 7.4.3 photographier toute partie des locaux d'Innospec, quoi que ce soit situé dans ceux-ci ou des équipements, machines ou matériaux employés pour (ou à incorporer dans une partie) des Articles ; ou
- 7.4.4 autoriser ou laisser les Sous-traitants, les Employés ou toute autre personne faire ce qui précède.
- 7.5 Le Fournisseur s'assurera que les Sous-traitants et les Employés font l'objet des mêmes obligations de confidentialité que le Fournisseur en vertu de la présente clause 7 et à la condition que tout manquement aux présentes dispositions par l'un des Sous-traitants ou Employés sera considéré comme un manquement aux présentes par le Fournisseur.
- 7.6 Le Fournisseur déclare et garantit qu'à la date du Contrat (ou de l'engagement s'il est ultérieur) :
- 7.6.1 il est ou sera (selon le cas) le seul titulaire et bénéficiaire légal des droits concédés par le Contrat ;
- 7.6.2 tous les droits concédés subsistent et ont force exécutoire ou le seront (selon le cas) et aucune action ne les a rendus invalides ;
- 7.6.3 il n'a cédé aucun des droits concédés par le présent Contrat ni aucune licence à l'égard desdits droits ;
- 7.6.4 les droits concédés par le présent Contrat sont quittes de toute sûreté, option, hypothèque, servitude ou de tout privilège ;
- 7.6.5 les Services et les produits des Services sont ou seront (selon le cas) son travail original et n'auront pas été copiés entièrement ou substantiellement d'une autre conception ou source autre que des Informations confidentielles ; et
- 7.6.6 à sa connaissance, l'exploitation des droits concédés par le présent Contrat n'enfreint pas les droits de tiers.
- 7.7 Sauf si la loi l'exige et dans la mesure où elle l'exige, Innospec conservera le secret le plus absolu sur toutes les informations que le Fournisseur aura expressément désignées comme confidentielles.

8. Prestations

- 8.1 Le Fournisseur réalisera les Prestations au plus tard à la Date d'achèvement, le temps étant un élément essentiel du Contrat.
- 8.2 Le Fournisseur s'engage (à ses frais) à fournir les informations qu'Innospec jugera nécessaires pour s'assurer que la Commande est réalisée à la Date d'achèvement.
- 8.3 Si le Fournisseur manque à démarrer ses Prestations à la date de commencement spécifiée dans la Commande ou s'il semble à Innospec (à sa seule discrétion) que le Fournisseur peut se trouver dans l'incapacité d'effectuer les Prestations d'ici la Date d'achèvement, Innospec peut annuler tout ou partie de la Commande conformément aux dispositions de la clause 11.
- 8.4 L'exacte conformité des Articles aux dispositions des présentes est un facteur essentiel du Contrat et Innospec sera en droit de rejeter tout Article non conforme, quel que soit le degré de non-conformité.
- 8.5 Si Innospec accepte la réalisation des Prestations par tranches, il sera considéré que chaque tranche fait l'objet d'un contrat séparé. Toutefois, nonobstant ce qui précède, le manquement par le Fournisseur à réaliser les Prestations à l'égard d'une des tranches donnera droit à Innospec (à sa seule décision) de traiter l'intégralité du Contrat comme dénoncé.

9. Garanties, vices, pannes et recours

- 9.1 Le Fournisseur garantit à Innospec que les Biens sont conformes à tous égards aux dispositions de la clause 15.1, que les Services sont conformes à tous égards aux dispositions de la clause 20.1 et que les Travaux sont conformes à tous égards aux dispositions de la clause 23.1.
- 9.2 Sans préjudice de tout autre recours dont Innospec peut disposer (dans le cadre des présentes ou autrement), si des Articles ne sont pas conformes, ou si le Fournisseur manque de se conformer à l'une des présentes Conditions, Innospec aura droit à l'un des recours suivants à sa discrétion (que l'intégralité ou partie des Biens, Services ou Travaux ait été acceptée ou non par Innospec) :
- 9.2.1 annuler tout ou partie de la Commande ;

- 9.2.2 rejeter tout ou partie des Biens, Services ou Travaux (et, dans le cas de Biens, les retourner au Fournisseur, aux risques et frais du Fournisseur, sur le fondement qu'Innospec sera en droit d'obtenir immédiatement le remboursement complet ou un avoir, selon le cas, pour les Biens ainsi retournés) ;
- 9.2.3 au gré d'Innospec, exiger du Fournisseur (aux frais de ce dernier) qu'il remédie à tout vice des Articles en question ou fournisse des biens ou travaux en remplacement et qu'il effectue tous les autres travaux nécessaires pour s'assurer que la Commande est réalisée conformément aux présentes Conditions ;
- 9.2.4 effectuer lui-même ou faire effectuer (dans chaque cas aux frais du Fournisseur) tous les travaux nécessaires pour rendre des Articles conformes au Contrat ;
- 9.2.5 recouvrer auprès du Fournisseur tous frais et dépenses supplémentaires qu'Innospec encourt en conséquence du manquement du Fournisseur (notamment, sans s'y limiter, à l'égard de l'obtention des Articles pertinents auprès d'un autre fournisseur) ; et
- 9.2.6 refuser d'accepter toutes autres Prestations que le Fournisseur tente de réaliser sans engager sa responsabilité à cet égard envers le Fournisseur.

9.3 Le Fournisseur entreprendra rapidement et correctement tout entretien ou toute réparation des Articles le nécessitant dans le cadre des présentes Conditions.

9.4 Les dispositions des présentes Conditions relatives aux Articles seront jugées comme s'appliquant (si pertinent) à toute réparation entreprise des Articles et à tout remplacement de Biens qui ont été fournis par le Fournisseur conformément aux présentes.

10 Matériaux d'Innospec

10.1 Tous les Matériaux d'Innospec :

- 10.1.1 resteront la propriété d'Innospec, mais dès leur livraison physique au Fournisseur, les risques associés à leur possession par le Fournisseur seront et resteront de son fait jusqu'à l'acceptation par Innospec des Biens en vente ou des Travaux dans lesquels lesdits matériaux ont été incorporés ; et
- 10.1.2 s'ils sont stockés dans les locaux du Fournisseur, seront clairement étiquetés par le Fournisseur comme étant la propriété d'Innospec et seront stockés séparément de la propriété du Fournisseur, d'une manière sûre et correcte. Par les présentes, le Fournisseur accorde irrévocablement à Innospec le droit de pénétrer à tout moment dans un des locaux, quel qu'il soit, du Fournisseur (et des Sous-traitants) afin d'enlever des Matériaux d'Innospec.

10.2 Le Fournisseur s'engage à utiliser les Matériaux d'Innospec d'une manière correcte et économique, conformément aux instructions d'Innospec et à aucune autre fin, quelle qu'elle soit. Tout excédent sera signalé à Innospec et éliminé selon les instructions d'Innospec. Tout gaspillage, perte ou endommagement des matériaux engendré par une exécution ou des pratiques médiocres ou inefficaces, ou par un manquement du Fournisseur à stocker et entretenir lesdits matériaux sera remédié aux frais du Fournisseur. Leur remplacement sera d'une qualité et d'un cahier des charges équivalents et ne sera utilisé ou substitué qu'avec l'accord préalable d'Innospec.

11. Résiliation

- 11.1 Innospec sera à tout moment en droit d'annuler tout ou partie de la Commande moyennant un avis écrit au Fournisseur, à réception duquel le Fournisseur cessera immédiatement toute autre exécution de la Commande (sauf et dans la mesure des dispositions figurant à l'avis d'annulation).
- 11.2 Dans l'éventualité d'une annulation en vertu de la clause 11.1, Innospec n'est tenue envers le Fournisseur que de le payer selon le principe du quantum meruit pour les éléments de la Commande qui ont été exécutés par le Fournisseur à la satisfaction d'Innospec à la date de l'annulation, ainsi que le coût de tous les biens et matériaux provenant de tiers que le Fournisseur aura raisonnablement fournis pour l'exécution de la Commande et que le Fournisseur n'est pas en mesure de stocker et utiliser dans le cadre de son commerce, et des frais raisonnables d'annulation à payer au Fournisseur à l'égard de tout contrat de sous-traitance correctement mis en place pour l'exécution de la Commande, toujours sous réserve que le Fournisseur prenne toutes les mesures raisonnables pour limiter les pertes et les passifs. Afin d'éviter toute ambiguïté (mais sans préjudice de ce qui précède) et sans limitation, lors d'une telle annulation, Innospec ne sera pas tenue responsable envers le Fournisseur pour toute perte de profit, perte de profit anticipé, perte de contrat ou autre perte directe, indirecte ou accessoire, quelle qu'elle soit.
- 11.3 Le titre de propriété des Biens en vente (et de tous biens ou matériaux provenant de tiers et fournis par le Fournisseur) payés ou à payer par Innospec conformément à la clause 11.2, sera immédiatement transmis à Innospec à la date d'annulation de la Commande.
- 11.4 Innospec sera à tout moment en droit de résilier le Contrat avec effet immédiat moyennant un avis écrit au Fournisseur :
- 11.4.1 si le Fournisseur ne respecte pas l'une des présentes Conditions (quels que soient la nature, le type, l'importance ou la durée dudit manquement) ;
- 11.4.2 si l'autre partie n'est pas en mesure de payer ses dettes à leur échéance ou si elle cesse son activité ; ou
- 11.4.3 sous réserve de dispositions impératives de la Loi, si l'autre partie conclut un arrangement avec ses créanciers pour le remboursement de ses dettes ; ou
- 11.4.4 sous réserve de dispositions impératives de la Loi, si à l'égard de l'autre partie ou en raison de difficultés financières de l'autre partie, une mesure d'administration judiciaire est prise ou si un séquestre ou administrateur est nommé ; ou
- 11.4.5 sous réserve de dispositions impératives de la Loi, si l'autre partie fait faillite ou si à l'égard de l'autre partie, une ordonnance a été rendue ou une résolution a été adoptée prévoyant la liquidation ; ou
- 11.4.6 sous réserve de dispositions impératives de la Loi, si des événements ou des actes se produisent ou sont réalisés en relation

- à l'autre partie qui sont équivalents à ceux décrits aux clauses 11.4.4 ou 11.4.5 ci-dessus ; ou
- 11.4.7 le Fournisseur cesse ou menace de cesser l'exercice de son activité ; ou
- 11.4.8 la situation financière du Fournisseur s'aggrave à tel point qu'Innospec est de l'avis que la capacité du Fournisseur à remplir adéquatement ses obligations en vertu du Contrat a été mise à mal ; ou
- 11.4.9 un changement de contrôle du Fournisseur a eu lieu (tel que défini par l'article L233-3 du Code de commerce) après la date de la Commande ; ou
- 11.4.10 Innospec craint raisonnablement qu'un des événements susmentionnés puisse se produire.
- 11.5 Toute résiliation du Contrat (de quelque manière qu'elle survienne) est sans préjudice des droits et obligations d'Innospec et du Fournisseur en vertu du Contrat, qui se sont accumulés avant la date de la résiliation. Les clauses des présentes Conditions qui demeurent expressément ou implicitement effectives après la résiliation du Contrat (y compris sans s'y limiter la présente clause 11.5 et les clauses 1, 2, 4.8, 4.9, 5.6, 6, 7, 9.1, 9.2, 10.1, 11.2, 11.6, 14.5, 18, 22 et 25) conserveront leur force exécutoire nonobstant une telle résiliation.
- 11.6 Si, à la résiliation du Contrat (de quelque manière qu'elle survienne), des sommes sont dues à une partie par l'autre partie, la partie concernée paiera ces sommes sans aucune déduction ni compensation sous 60 jours de la date de ladite résiliation.
- 12. Cession et sous-traitance**
- 12.1 Le Fournisseur s'abstiendra de céder, transférer ou sous-traiter quelconque de ses droits et obligations en vertu du Contrat (ou d'une partie de celui-ci) sans le consentement préalable par écrit d'Innospec. Innospec sera en droit, à sa seule discrétion, d'accorder ou refuser un tel consentement, et l'octroi d'un tel consentement pourra faire l'objet de conditions qu'Innospec déterminera.
- 12.2 Innospec sera en droit de céder tout ou partie du Contrat à une personne physique ou morale sans le consentement du Fournisseur.
- 13 Avis et documents**
- 13.1 Sauf dispositions expresses du contraire dans les présentes Conditions, tout avis ou autre communication à échanger dans le cadre du Contrat se fera par écrit, en français ou en anglais, et sa remise sera valide si l'envoi est effectué par télécopie ou par courrier recommandé (ou par avion si approprié) à l'adresse ou au numéro de télécopie indiqués respectivement pour Innospec et le Fournisseur dans le bon de Commande ou à toute adresse ultérieurement spécifiée par écrit à ces fins.
- 13.2 De tels avis ou communications seront considérés comme livrés (en cas de livraison par courrier) le deuxième Jour ouvrable après la date d'expédition et (en cas d'envoi par télécopie) le Jour ouvrable suivant la transmission.
- 14. Généralités**
- 14.1 Sauf précision du contraire par Innospec, toutes les informations et documentations à fournir par le Fournisseur (ou les Sous-traitants) en vertu des présentes Conditions ou autrement en lien avec la Commande seront en langue française ou anglaise.
- 14.2 Le Fournisseur observera la Loi.
- 14.3 Si une autorité compétente juge tout ou partie de quelque disposition des présentes Conditions comme invalide ou déraisonnable, elle sera considérée, dans la mesure nécessaire, comme séparée des autres dispositions des présentes et la validité des autres dispositions des présentes Conditions n'en sera aucunement affectée.
- 14.4 L'inexécution par Innospec (ou le retard à faire exécuter) une disposition des présentes Conditions à l'égard d'un manquement par le Fournisseur ne constituera pas une renonciation à l'égard dudit manquement et n'affectera pas les droits d'Innospec à l'égard de ce manquement ou d'un autre ultérieur par le Fournisseur.
- 14.5 Tous les aspects du Contrat (notamment sans s'y limiter, sa formation, validité, exécution et construction) seront régis par le droit français et les conditions de la Convention de Vienne (1980) des Nations Unies relative aux contrats pour la vente internationale de biens ne s'appliqueront pas. Innospec et le Fournisseur se soumettent irrévocablement à la compétence des tribunaux français (dont la décision sera contraignante).
- 14.6 1) Le Fournisseur déclare qu'il se conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur, notamment relatives à l'éradication de l'esclavage, de la traite des humains et du travail forcé, obligatoire, non volontaire ou de servitude pour dette, dans toutes les parties de son activité ou de celles de ses chaînes logistiques, mais aussi à toute exigence liée de transparence ou de divulgation, et qu'il exige de même de ses fournisseurs, à l'inclusion des pourvoyeurs de main-d'œuvre et des agences de recrutement ; 2) le Fournisseur déclare que sa chaîne logistique et les matériaux intégrés dans ses produits sont conformes aux lois nationales et internationales interdisant l'esclavage et la traite des humains ; et 3) le Fournisseur accepte de traiter les travailleurs avec dignité et respect, de leur fournir un milieu de travail sûr, de mener ses affaires conformément aux lois applicables en matière d'environnement, de travail et d'emploi et à celles relatives à l'esclavage et à la traite des humains, mais également de s'abstenir de participer à des pratiques corrompues ou à des violations des droits humains.
- SECTION B – Achat ou Location de Biens**
- 15. Normes des Biens**
- 15.1 Les Biens seront :
- 15.1.1 strictement conformes à la Commande en matière de quantité, qualité et description ou à un cahier des charges applicable fourni ou conseillé au Fournisseur par Innospec ;
- 15.1.2 conformes à la Loi (et fabriqués, emballés et livrés dans son respect), en particulier si leur nature tombe sous le joug de REACH, ils auront été correctement préenregistrés et enregistrés conformément aux obligations liées à REACH, que leur source soit ou non située au sein de l'Espace économique européen ;
- 15.1.3 sans vices de conception, matière ou fabrication ;
- 15.1.4 strictement conformes aux échantillons, modèles, dessins ou cahiers des charges indiqués dans la Commande, dans un cahier des charges applicable fourni ou conseillé au Fournisseur par Innospec ou un cahier des charges applicable fourni ou conseillé à Innospec par le Fournisseur ;
- 15.5 en mesure de satisfaire toute norme de performance spécifiée dans la Commande ou dans un cahier des charges applicable fourni ou conseillé au Fournisseur par Innospec ;
- 15.1.6 d'une qualité satisfaisante ; et
- 15.1.7 adaptés aux fins expresses ou implicites pour lesquelles ils ont été fournis dans le cadre de la Commande.
- 15.2 Les Biens en vente seront (outre les exigences de la clause 15.1) emballés et étiquetés conformément à toutes les instructions données par Innospec.
- 15.3 Le fournisseur veillera à ce que des minerais issus des zones de conflit ne soient pas nécessaires à la fonctionnalité ou à la production (tel que défini au titre de l'article 1502 de la loi Dodd-Frank de réforme de Wall Street et de protection du consommateur et des règles de la SEC prises en application de cette loi) des Biens fournis à Innospec. À la demande d'Innospec, le Fournisseur remettra rapidement à Innospec une attestation signée, selon la forme qu'Innospec pourra périodiquement exiger, qui confirmera la conformité aux dispositions de la présente clause.
- 16. Inspection, essais et documentation**
- 16.1 Innospec et ses représentants auront accès aux locaux du Fournisseur (et à ceux des Sous-traitants) et seront autorisés à inspecter ou mettre à l'essai des Biens à tout moment avant leur acceptation ou livraison.
- 16.2 Le Fournisseur mettra à leur disposition à ses propres frais l'ensemble des équipements, matériaux, services et installations nécessaires pour la réalisation des essais des Biens qu'Innospec pourra exiger. Sur demande d'Innospec ou de ses représentants, les Biens seront entièrement assemblés pour les essais ou démontés pour leur inspection avant leur expédition.
- 16.3 Si, en conséquence de ladite inspection ou desdits essais, Innospec n'est pas satisfaite que les Biens soient en tous points conformes au Contrat, et si elle en notifie le Fournisseur dès que possible après l'inspection ou les essais en question, le Fournisseur prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la conformité voulue.
- 16.4 Nonobstant une inspection ou des essais en vertu de la présente clause 16, le Fournisseur demeurera entièrement responsable des Biens et ladite inspection ou lesdits essais ne supprimeront, diminueront ou autrement affecteront aucune des obligations du Fournisseur en vertu du Contrat (notamment sans s'y limiter sa responsabilité à l'égard de vices de matière ou de fabrication découverts ultérieurement).
- 16.5 Le Fournisseur s'engage (à ses frais) à fournir, concernant tous les Biens, toutes les attestations (notamment les certificats d'analyse, d'essais, d'inspection ou d'origine), les modes d'emploi et instructions de sécurité, les notes d'avertissement et la documentation des douanes (sur demande ou si autrement requise de manière expresse ou implicite) et l'assurance par écrit que les Biens en vente sont et resteront conformes à REACH. L'ensemble desdites attestations et documentations seront fournies sur demande d'Innospec (et, dans tous les cas, au moment des Prestations).
- 16.6 Le Fournisseur s'engage (à ses frais) à préparer et soumettre à Innospec les dessins, données et autres informations qu'Innospec pourra requérir à l'égard des Articles. Innospec sera en droit de valider tous les dessins et toutes les données, mais une telle validation ne soustraira pas le Fournisseur à quelque-une de ses obligations dans le cadre du Contrat. Sauf accord du contraire par écrit d'Innospec, les Articles seront entièrement conformes aux dessins.
- 17. Livraison des Biens**
- 17.1 Les Biens seront livrés d'ici la Date d'achèvement de la manière spécifiée dans la Commande.
- 17.2 Les Biens qui sont fournis antérieurement aux dates de livraison spécifiées ne seront ni acceptés ni payés par Innospec sauf avec accord par écrit de cette dernière.
- 17.3 Sauf indication du contraire dans la Commande : (a) le Fournisseur sera responsable et prendra à sa charge les frais d'emballage, d'étiquetage, de chargement, de transport et/ou de déchargement des Biens ; et (b) les Biens seront livrés au lieu habituel d'activité d'Innospec pendant un Jour ouvrable.
- 17.4 Quand des Biens en vente sont livrés à Innospec en vrac, leur poids, tel que pesé sur le pont-bascule d'Innospec (en l'absence d'une erreur manifeste) aura force probante quant au poids des Biens en vente effectivement livrés.
- 17.5 Innospec se réserve le droit de marquer les Biens en vente dès leur livraison à des fins de sécurité. Nonobstant un tel marquage ou la signature pour le compte d'Innospec accusant réception des Biens en bon état, les Biens ne seront considérés comme acceptés par Innospec qu'après un délai de 30 jours suite à leur livraison à des fins d'inspection ou, si ultérieurement, dans un délai raisonnable après qu'un vice latent des Biens ait été découvert. Le Fournisseur ne sera en droit de soulever aucune objection, quelle qu'elle soit, motivée par ledit marquage ou ladite signature, à l'égard d'un refus ultérieur des Biens par Innospec.
- 17.6 Sauf accord du contraire par écrit d'Innospec, tous les emballages et étiquetages des Biens en vente seront fournis à Innospec sans frais supplémentaires. Lesdits emballages ne seront pas retournés au Fournisseur sauf si Innospec le précise autrement, auquel cas, le Fournisseur enlèvera promptement les emballages en question à ses propres frais et sera entièrement responsable de leur élimination.
- 17.7 Le Fournisseur accompagnera chaque livraison de Biens d'un bordereau de livraison où figurera le numéro de la Commande, le nombre de colis, le contenu, les quantités et (dans l'éventualité d'une livraison partielle) le restant à livrer.
- 17.8 Si Innospec reçoit des Biens en plus des quantités spécifiées dans la Commande, elle ne sera pas tenue de payer pour l'excédent. Le Fournisseur en assumera les risques et il lui sera retourné (à ses frais et risques).

- 17.9 Dans le cas de Biens en location, la période de location applicable commencera à la livraison par le Fournisseur des Biens en location en question ou, si Innospec doit aller chercher les Biens en location, à la date à laquelle elle en prend possession.
- 17.10 Les Biens en location peuvent être à tout moment déplacés vers un autre lieu par Innospec. Innospec informera le Fournisseur, à sa demande raisonnable, du lieu des Biens en location.
- 17.11 Si les Biens en location sont loués pour une durée non définie et si le Fournisseur doit venir les récupérer à la fin de la période de location, la période de location pertinente prendra fin dès la notification au Fournisseur par Innospec que les Biens en location sont prêts pour leur enlèvement (et, afin d'éviter toute ambiguïté, les frais de location pertinents cesseront d'être applicables à l'égard de toute période suivant la transmission de l'avis). Aux fins de la présente clause 17.11, un tel avis pourra être transmis par ou pour le compte d'Innospec verbalement, par courrier électronique ou par d'autres moyens raisonnables.

18. Titre de propriété et risques

- 18.1 Le titre de propriété des Biens en vente sera transmis à Innospec dès leur livraison. Les risques associés aux Biens en vente seront assumés par le Fournisseur jusqu'à leur acceptation par Innospec.
- 18.2 Le titre de propriété et (sauf disposition de la clause 10) les risques liés aux Biens en location seront à tout moment assumés par le Fournisseur.

19. Location de Biens

- 19.1 Sauf indication du contraire dans la Commande ou convenu par écrit par Innospec, le Fournisseur s'engage (à ses propres frais) pour toute la durée de la location à fournir l'intégralité du carburant, de l'huile, de la graisse et des autres consommables pour les Biens en location, ainsi que tous les pneumatiques qui devront être remplacés sur les Biens en location du fait de leur usure normale ou d'une fabrication défectueuse.
- 19.2 Il n'incombera pas à Innospec de payer pour une période où les Biens en location sont en panne, entretien ou réparation (sauf si Innospec en est la cause ou le requiert) et le montant facturé par le Fournisseur sera ajusté en conséquence. Aux fins de la clause 19.2, si au moins deux articles de Biens en location sont loués ensemble pour constituer une unité ou un groupe, la période de panne, entretien ou réparation de l'un des articles sera considérée s'appliquer à l'ensemble des autres articles des Biens en location qui forment l'unité ou le groupe de travail.
- 19.3 Sauf disposition de la clause 19.4 (et sauf indication du contraire dans la Commande ou convenu par écrit par Innospec), le Fournisseur s'engage à se charger à ses propres frais de toute la maintenance et des réparations des Biens en location nécessaires pour les entretenir en bon état de fonctionnement pendant toute la période de location.
- 19.4 Innospec s'engage à réparer à ses frais tout dommage engendré sur les Biens en location du Fournisseur qui sont causés par Innospec (autrement que par leur usure normale).
- 19.5 Le Fournisseur entreprendra rapidement et correctement tout entretien ou toute réparation des Biens en location le nécessitant dans le cadre des présentes Conditions.
- 19.6 Innospec informera le Fournisseur dès que raisonnablement possible de toute panne ou de tout fonctionnement insatisfaisant des Biens en location. Nonobstant les clauses 19.2 et 19.3, Innospec sera en droit (mais sans obligation) de réparer toute crevasse des pneumatiques sur les Biens en location sans obtenir l'autorisation préalable du Fournisseur.

SECTION C – Achat de Services

20. Normes des Services

- 20.1 Les Services seront :
- 20.1.1 strictement conformes aux exigences stipulées dans la Commande ou à une instruction ou un cahier des charges applicable, fourni ou conseillé au Fournisseur par Innospec ;
- 20.1.2 fournis dans le respect de la Loi ;
- 20.1.3 fournis avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et suivant les plus hautes normes de performance pratiquées dans toute industrie où sont réalisées des prestations semblables à celles des Services ; et
- 20.1.4 dans le respect de toute question de Services applicable, ils produiront un résultat final qui peut satisfaire une fonction ou une norme de performance qui a été expressément ou implicitement exprimée au Fournisseur.
- 20.2 Tous les employés engagés pour fournir les Services disposeront à tout moment des techniques, qualifications, compétences et de l'expérience qui conviennent et, pendant leur engagement pour la prestation des Services :
- 20.2.1 ils se conformeront aux instructions raisonnables d'Innospec et coopéreront pleinement avec les employés et sous-traitants d'Innospec ;
- 20.2.2 ils observeront toutes les politiques pertinentes d'Innospec ; et
- 20.2.3 ils feront preuve de bon ordre et de la discipline la plus stricte et ne se livreront à aucune conduite ou activité qui soit préjudiciable ou puisse porter préjudice à l'activité ou à la réputation d'Innospec.
- 20.3 Innospec se réserve le droit d'exiger du Fournisseur qu'il expulse du Site tout Employé qui enfreint les dispositions de la clause 20.2. Le Fournisseur remplacera à ses propres frais ledit Employé dès que raisonnablement possible. La demande par Innospec d'expulsion d'un Employé en vertu de la présente clause 20.3 ne l'engagera pas envers le Fournisseur et n'annulera ni ne diminuera quelqu'une des obligations du Fournisseur dans le cadre du Contrat.

21. Prestation de Services

- 21.1 Les Services seront réalisés de la manière et dans les délais spécifiés dans la Commande.

- 21.2 Le Fournisseur s'engage à fournir une supervision compétente des Services ainsi qu'une personne responsable qui sera habilitée par ses soins à recevoir et agir en fonction des indications et instructions émanant d'Innospec.
- 21.3 Le Fournisseur s'interdira à tout moment d'interférer de quelque manière que ce soit avec les activités et opérations d'Innospec, ses employés et sous-traitants.
- 21.4 Le Fournisseur, alors qu'il assure les Services à Innospec à titre de prestataire indépendant, ne sera ni sous la supervision ni sous le contrôle d'Innospec à l'égard des détails, de la manière ou des moyens d'exécution sauf dans la mesure restreinte stipulée dans le présent Contrat.
- 21.5 Le Fournisseur maintiendra des archives justes, complètes et exactes de toutes les réalisations (et, le cas échéant, de toutes les dépenses encourues) en relation à la prestation des Services. Innospec, sur demande, sera en droit (gratuitement) d'inspecter et s'approprier des copies desdites archives.
- 21.6 Le Fournisseur assumera la responsabilité de fournir (à ses propres frais) tous les locaux, les bureaux, les équipements, les matériaux, l'administration, le transport et les services de soutien nécessaires ainsi que tout autre aménagement nécessaire ou désirable pour la prestation des Services.
- 21.7 Si concernant les Services, une partie du Prix est calculée en fonction de taux horaires, journaliers ou hebdomadaires (selon le cas), alors le niveau et le nombre des effectifs auquel recourra le Fournisseur seront sous réserve d'un accord préalable par écrit avec Innospec.

22. Titre de propriété et risques

- 22.1 Le titre de propriété d'un produit quelconque des Services (notamment tous les Droits de propriété intellectuelle) sera transmis à Innospec dès sa livraison. Les risques associés à un produit quelconque des Services seront assumés par le Fournisseur jusqu'à leur acceptation par Innospec.

SECTION D – Achat de Travaux

23. Normes des Travaux

- 23.1 Les Travaux seront :
- 23.1.1 strictement conformes aux exigences stipulées dans la Commande ou à une instruction, un dessin ou un cahier des charges applicable, fourni ou conseillé au Fournisseur par Innospec ;
- 23.1.2 fournis dans le respect de la Loi ;
- 23.1.3 fournis en recourant aux matériaux et au savoir-faire de la meilleure qualité ;
- 23.1.4 fournis avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et suivant les plus hautes normes de performance pratiquées dans toute industrie où sont réalisées des prestations semblables à celles des Travaux ; et
- 23.1.5 dans le respect de toute question de Travaux applicable, ils produiront un résultat final qui peut satisfaire une fonction ou une norme de performance qui a été expressément ou implicitement exprimée au Fournisseur.
- 23.2 Tous les employés engagés pour fournir les Travaux disposeront à tout moment des techniques, qualifications, compétences et de l'expérience qui conviennent et, pendant leur engagement pour la prestation des Travaux :
- 23.2.1 ils se conformeront aux instructions raisonnables d'Innospec et coopéreront pleinement avec les employés et sous-traitants d'Innospec ; et
- 23.2.2 ils feront preuve de bon ordre et de la discipline la plus stricte et ne se livreront à aucune conduite ou activité qui soit préjudiciable ou puisse porter préjudice à l'activité ou à la réputation d'Innospec.
- 23.3 Innospec se réserve le droit d'exiger du Fournisseur qu'il expulse du Site tout Employé qui enfreint les dispositions de la clause 23.2. Le Fournisseur remplacera à ses propres frais ledit Employé dès que raisonnablement possible. La demande par Innospec de l'expulsion d'un Employé en vertu de la présente clause 23.3 ne l'engagera pas envers le Fournisseur et n'annulera ni ne diminuera quelqu'une des obligations du Fournisseur dans le cadre du Contrat.

24. Prestation des Travaux

- 24.1 Les Travaux seront réalisés de la manière spécifiée dans la Commande.
- 24.2 Tous les équipements auxquels le Fournisseur recourra pour fournir les Travaux seront à tout moment entretenus en bon état de fonctionnement et de sécurité. Tous les équipements et les matériaux employés par le Fournisseur seront conformes à la Loi et utilisés dans son respect. Le Fournisseur sera responsable de s'assurer que lesdits équipements et matériaux sont adéquatement protégés contre le vol, les intempéries et (dans la mesure du possible) leur perte ou endommagement autre.
- 24.3 Le Fournisseur exécutera les Prestations d'une manière propre et ordonnée et entretiendra raisonnablement à tout moment la propreté et l'ordre de la zone du Site où les Travaux sont réalisés. Sous toutes réserves de ce qui précède, le Fournisseur s'engage à l'achèvement des Travaux et sur demande ponctuelle d'Innospec, de dégager et éliminer immédiatement du Site ses déchets de toutes sortes et tous les matériaux et équipements excédentaires. Le Fournisseur s'assurera que tous les déchets, matériaux et équipements sont enlevés et (le cas échéant) éliminés en toute prudence et dans le respect de la Loi.
- 24.4 Le Fournisseur s'interdira à tout moment d'interférer de quelque manière que ce soit avec les activités et opérations d'Innospec, ses employés et sous-traitants.
- 24.5 Le Fournisseur s'engage à fournir un superviseur compétent qui sera à tout moment disponible sur le Site pendant la durée des Travaux et qui sera habilité par ses soins à recevoir des instructions émanant d'Innospec.
- 24.6 Sauf indication contraire par écrit d'Innospec, Innospec fournira gratuitement au Fournisseur, et ce dans la mesure nécessaire pour permettre au Fournisseur d'entreprendre les Travaux, l'eau et l'électricité (courant alternatif aux tensions indiquées) depuis les points d'alimentation du Site qu'Innospec spécifiera. Tous les raccordements à l'eau et l'électricité seront la responsabilité du Fournisseur et devront être validés par Innospec avant le

commencement des Travaux correspondants (ladite validation n'exonérera toutefois pas le Fournisseur de ses responsabilités à l'égard desdits raccordements). Le Fournisseur fournira, installera et entretiendra lesdites installations temporaires selon les besoins afin de réaliser les Travaux d'une manière sûre et correcte (notamment à titre d'illustration, mais sans s'y limiter, un éclairage suffisant). A l'achèvement des Travaux (ou à la résiliation du Contrat s'il lui est antérieur), le Fournisseur s'engage à réaliser la suppression desdits raccordements et installations et à effectuer une remise en état suite à tout dommage que cette suppression aura pu engendrer.

- 24.7 Si concernant les Travaux, une partie du Prix est calculée en fonction de taux journaliers, alors le nombre des effectifs auquel recourra le Fournisseur sera sous réserve d'un accord préalable par écrit avec Innospec.

25. Titre de propriété et risques

- 25.1 Le titre de propriété des Travaux sera transmis à Innospec dès leur livraison. Les risques associés aux Travaux seront assumés par le Fournisseur jusqu'à leur acceptation par Innospec.
- 25.2 Tous les matériaux, engins et équipements enlevés du Site par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution des Travaux resteront la propriété d'Innospec sauf indication contraire par cette dernière (auquel cas, le titre de propriété associé sera transféré au Fournisseur qui sera entièrement responsable de son élimination).

26. Obligations de sécurité

- 26.1 Le Fournisseur sera tenu responsable de la gestion des opérations et de l'exécution des Travaux sur le Site, notamment des questions de santé et de sécurité. Le Fournisseur et ses Employés observeront à tout moment les réglementations internes et la politique d'hygiène et de sécurité du Site. Avant le commencement des Travaux, le Fournisseur préparera, dans la mesure requise par la Loi, une évaluation des risques, une méthodologie et un plan adéquat de santé et de sécurité. Sur demande d'Innospec, le Fournisseur lui fournira des copies de ladite évaluation des risques et dudit plan de santé et de sécurité (qu'Innospec sera en droit de copier et transmettre à tout tiers pertinent).
- 26.2 Le plan de santé et de sécurité à préparer par le Fournisseur en vertu de la clause 26.1 abordera (sans s'y limiter) les questions suivantes :
- 26.2.1 arrangements pour remplir les obligations de santé et de sécurité du Fournisseur ;
- 26.2.2 la démarche à adopter pour gérer la santé et la sécurité vis-à-vis des Travaux ;
- 26.2.3 la démarche technique et de gestion à adopter pour contrôler et traiter les risques identifiés dans l'évaluation entreprise par le Fournisseur (démarche qui inclura l'élaboration et la mise en œuvre continues du plan de santé et de sécurité) ;
- 26.2.4 arrangements de contrôle du respect de la Loi relative à la santé et la sécurité ; et
- 26.2.5 les mécanismes de mise en place des modifications du plan de santé et de sécurité pendant l'exécution des Travaux, en fonction des informations reçues de la part d'Innospec ainsi que de l'expérience et des informations émanant des Employés engagés pour exécuter les Travaux.
- 26.3 Le Fournisseur assurera la transmission aux Employés engagés pour exécuter les Travaux de toutes les informations et leur formation concernant la santé et la sécurité, les risques et questions liés.
- 26.4 Le Fournisseur s'assurera que l'accès aux zones où les Travaux sont réalisés soit réservé aux seules personnes autorisées par Innospec ou le Fournisseur, dont la présence est requise de par la nature de leur mission. Des avis d'exclusion de toutes les autres personnes seront mis en place par le Fournisseur sous la forme de panneaux ou de barrières ou par d'autres mesures raisonnables de sécurité. Il sera à tout moment tenu compte des droits de passage et des voies d'accès d'urgence.
- 26.5 Sous toutes réserves de quelque une des autres dispositions de la présente clause 26, tous les Employés engagés pour exécuter les Travaux seront (a) équipés par le Fournisseur, à ses frais, de tous les vêtements et équipements de protection individuelle qui seront jugés nécessaires par Innospec (à son entière discrétion) ; (b) subiront un examen médical chaque fois qu'Innospec le requerra.

Prise d'effet telle qu'indiquée dans toutes les Commandes passées à compter du 13 décembre 2017.